



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis d'attribution de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-81324>

Département(s) de publication : **13**

Annonce n° **24-81324**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Ville de Marseille

Forme juridique de l'acheteur : Autorité locale

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Avenant 1 au MS de l'accord cadre relatif au plan écoles

Description : La Ville de Marseille et la SPDEM ont conclu un avenant au marché subséquent n° 1 de partenariat (« MS1 ») entre la Ville de Marseille et la SPDEM ayant pour objet tout ou partie du financement, de la conception, de la démolition, de la reconstruction et de toute action nécessaire à la durabilité et à la conservation des sites Emile Vayssière, Saint André La Castellane, Malpassé Les Oliviers, Bouge, Aygalades Oasis, Jolie Manon et Marceau, notamment en vue de la mise en place du financement nécessaire à l'exécution du MS1 ainsi que toute convention ou sûreté afférente. Le montant actualisé du MS1 s'élève à 120 810 554,28 euros € COURANTS HT correspondants aux loyers versés auxquels s'ajoute 81 430 589,3 € de subventions. Dans ce cadre, la SPDEM a conclu avec deux établissements financiers des contrats de cession de créances professionnelles à titre de garantie conformément aux articles L. 313-23 et suivants du Code monétaire et financier portant sur les créances quelle détient sur la Ville de Marseille au titre du MS1. La Ville de Marseille a procédé, conformément aux dispositions des articles L. 313-29-1 du Code monétaire et financier, à l'acceptation des créances correspondant à la redevance RB1 comportant une composante RB1k N et une composante RB1i N telle que définie à l'article 35 (Décomposition des Redevances) du MS1, aux termes d'actes intitulés « Acte d'Acceptation de la Cession ou du nantissement d'une créance professionnelle », pour chacune des neuf tranches du MS1, au bénéfice de la Caisse d'Épargne CEPAC (tranches 2 à 9) et la Caisse des Dépôts et Consignations (tranche 1), tels que prévus par l'avenant n° 1 au MS1 et notamment l'annexe 7 du MS1 entre la Ville de Marseille et la SPDEM. Une convention tripartite a été conclue entre la SPDEM et la CEPAC ayant pour objet notamment : • de préciser les modalités de mise à disposition du financement du projet au moyen des instruments de dette ainsi que les droits et obligations des parties en découlant notamment en cas de fin anticipée du MS1 ou de réduction de son périmètre et de survenance

d'un certain nombre d'événements susceptibles d'en affecter l'exécution ; • de préciser les conditions de mise en œuvre des stipulations des actes d'acceptation susvisés pendant leur durée d'exécution et en cas de fin normale ou anticipée du MS1 et/ou des actes d'acceptation, ainsi que certains droits et engagements des parties qui en résultent ; • de réitérer certains engagements financiers pris par la Ville de Marseille au titre du MS1. Documents, occultés des mentions couvertes par le secret des affaires, consultables auprès de Laurent PFAADT Directeur d'Appui Fonctionnel DGA Relations Extérieures Et Grands Projets Direction D'appui Fonctionnel DGAREP 2 bis boulevard Euroméditerranée - Quai d'Arenc 13233 Marseille cedex 2 Téléphone : 04 91 55 11 58 Mobile : 07 64 88 73 63 »

Identifiant de la procédure : 3db246a4-cc07-4680-a911-44c60b5ec3df

Identifiant interne : Avenant 1 au MS 1 de l'accord cadre relatif au plan écoles

Type de procédure : Autre procédure en plusieurs étapes

2.1.1 Objet

Nature du marché : Marché de travaux

Nomenclature principale (cpv): 45000000 Travaux de construction

2.1.4 Informations générales

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

attribution d'un marché sans publication préalable d'un avis d'appel à la concurrence au Journal officiel de l'union européenne -

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Avenant 1 au MS 1 de l'accord cadre relatif au plan écoles

Description : La Ville de Marseille et la SPDEM ont conclu un avenant au marché subséquent n° 1 de partenariat (« MS1 ») entre la Ville de Marseille et la SPDEM ayant pour objet tout ou partie du financement, de la conception, de la démolition, de la reconstruction et de toute action nécessaire à la durabilité et à la conservation des sites Emile Vayssière, Saint André La Castellane, Malpassé Les Oliviers, Bouge, Aygalades Oasis, Jolie Manon et Marceau, notamment en vue de la mise en place du financement nécessaire à l'exécution du MS1 ainsi que toute convention ou sûreté afférente. Le montant actualisé du MS1 s'élève à 120 810 554,28 euros € COURANTS HT correspondants aux loyers versés auxquels s'ajoute 81 430 589,3 € de subventions. Dans ce cadre, la SPDEM a conclu avec deux établissements financiers des contrats de cession de créances professionnelles à titre de garantie conformément aux articles L. 313-23 et suivants du Code monétaire et financier portant sur les créances quelle détient sur la Ville de Marseille au titre du MS1. La Ville de Marseille a procédé, conformément aux dispositions des articles L. 313-29-1 du Code monétaire et financier, à l'acceptation des créances correspondant à la redevance RB1 comportant une composante RB1k N et une composante RB1i N telle que définie à l'article 35 (Décomposition des Redevances) du MS1, aux termes d'actes intitulés « Acte d'Acceptation de la Cession ou du nantissement d'une créance professionnelle », pour chacune des neuf tranches du MS1, au bénéfice de la Caisse d'Épargne CEPAC (tranches 2 à 9) et la Caisse des Dépôts et Consignations (tranche 1), tels que prévus par l'avenant n° 1 au MS1 et notamment l'annexe 7 du MS1 entre la Ville de Marseille et la SPDEM. Une convention tripartite a été conclue entre la SPDEM et la CEPAC ayant pour objet notamment : • de préciser les modalités de mise à disposition du financement du projet au moyen des instruments de dette ainsi que les droits et obligations des parties en découlant

notamment en cas de fin anticipée du MS1 ou de réduction de son périmètre et de survenance d'un certain nombre d'événements susceptibles d'en affecter l'exécution ; • de préciser les conditions de mise en œuvre des stipulations des actes d'acceptation susvisés pendant leur durée d'exécution et en cas de fin normale ou anticipée du MS1 et/ou des actes d'acceptation, ainsi que certains droits et engagements des parties qui en résultent ; • de réitérer certains engagements financiers pris par la Ville de Marseille au titre du MS1. Documents, occultés des mentions couvertes par le secret des affaires, consultables auprès de Laurent PFAADT Directeur d'Appui Fonctionnel DGA Relations Extérieures Et Grands Projets Direction D'appui Fonctionnel DGAREP 2 bis boulevard Euroméditerranée - Quai d'Arenc 13233 Marseille cedex 2 Téléphone : 04 91 55 11 58 Mobile : 07 64 88 73 63 »

Identifiant interne : Avenant 1 au MS 1 de l'accord cadre relatif au plan écoles

5.1.1 Objet

Nature du marché : Marché de travaux

Nomenclature principale (cpv): 45000000 Travaux de construction

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : performance et notamment l'engagement de performance environnementale

Critère :

Type : Qualité

Description : Engagement concernant les TPE/PME

Critère :

Type : Qualité

Description : délais

Critère :

Type : Prix

Description : prix

Critère :

Type : Qualité

Description : conditions d'insertion par l'activité économique

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : cf accord-cadre

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Marseille

Organisation qui signe le marché : Ville de Marseille

Section 6 - Résultats

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0001

Au moins un lauréat a été choisi.

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : Societe Publique des Ecoles Marseillaises

Offre :

Identifiant de l'offre : Societe Publique des Ecoles Marseillaise

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0001

La valeur de la sous-traitance est connue : non

Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : Avenant 1 au MS 1

Date de conclusion du marché : 04/04/2023

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : non

Organisation qui signe le marché : Ville de Marseille

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Ville de Marseille

Numéro d'enregistrement : 21130055300016

Adresse postale : Hôtel de Ville - quai du port

Ville : Marseille Cedex 20

Code postal : 13233

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Adresse électronique : guichet-dmp@marseille.fr

Téléphone : 0491551934

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui signe le marché

8.1 ORG-0003

Nom officiel : Societe Publique des Ecoles Marseillaises

Numéro d'enregistrement : 200097673

Ville : Marseille

Code postal : 13002

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Adresse électronique : v.bourjaillat@splain-ecolesmarseillaises.fr

Téléphone : 0491551260

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0001

Le lauréat est coté sur un marché réglementé

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal administratif de Marseille

Numéro d'enregistrement : 17130005600024

Adresse postale : 31 rue Jean François Leca

Ville : Marseille Cedex 6

Code postal : 13286

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-marseille@juradm.fr

Téléphone : 0491134813

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Section 10 - Modification

Version de l'avis antérieur à modifier : 857f9bf9-9a24-435f-8d51-916de265eeb7-01

Principale raison de la modification : Correction par l'acheteur

Description : Mentions ajoutées : Le montant des créances cédées et acceptées sur la durée totale du MS1 s'établit à 87 910 729,77 € HT. Voies et délais de recours : « Un recours de pleine juridiction peut être introduit dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution et peut être assorti d'une demande de référé suspension (article L. 521-1 du Code de justice administrative) ».

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 8fc33b40-89fe-4248-86fa-950b95191328 - 01

Type de formulaire : Résultats

Type d'avis : Avis d'attribution de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 10/07/2024 à 17:22

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 10/07/2024